

(réf:0535)

Concilier secret professionnel et le partage d'informations

Prérequis :

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Public :

Professionnels du champ médical et médico-social

Objectifs :

- Connaître la portée du secret professionnel
- Comprendre l'impact des récentes réformes législatives
- Savoir quand et comment partager des informations.

Contenu :

- Les creusets historiques du secret professionnel
- L'évolution historique : le secret saisi par le droit
- La distinction secret professionnel, discrétion professionnelle et devoir de réserve
- Le principe
 - Les fondements actuels du secret professionnel
 - Les informations protégées par le secret
 - Les professionnels astreints au secret
 - L'absence d'un principe général de «secret partagé»
 - Les responsabilités mises en jeu
- Les exceptions au secret professionnel : le partage d'informations
 - Les exceptions générales classiques au secret professionnel
 - L'institution moderne de possibles partages d'informations (I) : au sein de certains services et institutions
 - L'institution moderne de possibles partages d'informations (II) : la protection de l'enfance
 - L'institution moderne de possibles partages d'information (III) : la prévention de la délinquance
 - Secret professionnel et travail institutionnel
 - Le professionnel astreint au secret face aux institutions juridictionnelles

Durée :

1 jour / 7 heures - novembre DPC

Intervenants :

Consultant en droit.

Prix :

165 euros

Contact :

Joëlle LONCHAMPT

IRTS de Franche-Comté - 1 rue Alfred de Vigny - 25000 BESANCON

Tél : 03 81 41 67 53 - Courriel : joelle.lonchamp@irts-fc.fr

